

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Mende
CHAULHAC - Commune

Séance du vendredi 20 mars 2026

Délibération N° DE_012_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	7	7
Date de la convocation : 16/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt mars deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (MAIRIE - Salle du conseil), sous la présidence de Gérard ROUSSET.

Présents : Gérard ROUSSET, Christine ARCHER, Jean-Claude ODOUL, Laurent ARCHER, Thierry COMBES, Aurélie NORMAND, Paulette ROUSSET

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Aurélie NORMAND est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Commission permanente des appels d'offres

Le Maire informe l'assemblée que l'article L. 2121-22 du code général des collectivités locales permet au conseil municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de constituer :

. une commission permanente des appels d'offres

- précise que la commission est composée de trois membres titulaires de l'assemblée municipale et de trois membres suppléants.

- **désigne** membres de la commission :

Titulaires :

ROUSSET Gérard

ARCHER Christine

ODOUL Jean-Claude

Suppléants :

ARCHER Laurent

NORMAND Aurélie

ROUSSET Paulette

COMBES Thierry

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Gérard ROUSSET
Président de séance



Aurélie NORMAND
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop.